



# Sécheresse : le Conseil fédéral veut introduire un système national de détection et d'alerte précoce

**Berne, 18.05.2022 - La Suisse se doit de combler une lacune importante dans le domaine de la gestion des dangers naturels : pour faire face aux périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes, le Conseil fédéral entend mettre en place un système de détection et d'alerte précoce. L'objectif est d'anticiper les situations critiques plusieurs semaines à l'avance. Les secteurs concernés tels que l'agriculture ou l'approvisionnement en eau potable pourront ainsi prendre les mesures qui s'imposent et éviter des dommages. Lors de sa réunion du 18 mai 2022, le Conseil fédéral a donné un mandat en ce sens aux offices fédéraux compétents.**

S'agissant des données sur les dangers naturels et des alertes en la matière, la Suisse se trouve dans une situation relativement confortable. En effet, la Confédération publie depuis 2014 des informations actuelles sur les dangers que représentent les orages, la pluie, les chutes de neige, les avalanches, les incendies de forêt, le vent, le gel, les chaussées glissantes, la canicule, les séismes ou encore les crues (sur le site Internet « dangers-naturels.ch » et par l'application « MétéoSuisse »). Les services compétents de la Confédération et des cantons diffusent au besoin les alertes nécessaires. Cependant, de nouveaux dangers viennent s'ajouter à la liste du fait des changements climatiques, par exemple les périodes de sécheresse, dont la fréquence s'est accrue ces dernières années. Jusqu'à présent, la Suisse ne dispose d'aucun système national de détection et d'alerte précoce lui permettant d'identifier, plusieurs semaines à l'avance, les signes précurseurs d'une situation critique. En conséquence, il est souvent trop tard pour que les autorités cantonales et locales ainsi que les secteurs concernés tels que l'agriculture, l'exploitation de la force hydraulique, l'approvisionnement en eau potable, la navigation et la protection de la nature prennent des mesures appropriées. Ils doivent donc s'attendre à des dommages.

## Informations à l'échelle du pays pour tous les acteurs concernés

Le Conseil fédéral a chargé les trois offices fédéraux compétents, à savoir l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse) et l'Office fédéral de topographie (swisstopo), de mettre sur pied d'ici à 2025 un système de détection et d'alerte précoce en matière de sécheresse. Le système devra fournir pour l'ensemble du pays des informations actuelles et des prévisions en matière de sécheresse. Les renseignements devront répondre aux besoins des divers secteurs et leur permettre d'engager des mesures préventives, par exemple s'agissant de la planification de l'irrigation des cultures agricoles, de la recherche de solutions pour assurer la navigation rhénane ou de la gestion des poissons pour les acheminer vers des cours d'eau plus abondants.

Les informations et les prévisions ainsi mises à disposition profiteront à plusieurs secteurs économiques ainsi qu'à l'environnement et assureront une meilleure sécurité à la population. En effet, elles permettront de réduire, voire d'éviter, les dommages et les goulets d'étranglement dans l'approvisionnement de base.

## Utilisation des informations existantes et intégration de nouvelles données

L'OFEV, MétéoSuisse et swisstopo coopèrent à la mise sur pied et à l'exploitation du système de détection et d'alerte précoce. Ils tirent ainsi profit des synergies découlant de leurs prestations et de leurs connaissances techniques respectives. Le système intégrera en outre la plate-forme « drought.ch », de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage WSL, ainsi que des données obtenues par satellites météorologiques et par satellites d'observation de la Terre. MétéoSuisse développera par ailleurs un nouveau réseau pour relever l'humidité du sol. Conjugué aux autres systèmes de mesure, celui-ci permettra d'améliorer la qualité des informations en matière de sécheresse, qui sont essentielles en particulier pour l'agriculture et les forêts.

Le système de détection et d'alerte précoce en matière de sécheresse de la Confédération sera créé de 2023 à 2024, si bien que les informations pertinentes pourront être publiées dès 2025. La mise sur pied du système se chiffrera à quelque 4,75 millions de francs. Une fois établi, ce dernier sera développé et exploité dans le cadre des ressources disponibles et dans le respect des normes internationales applicables. Le Conseil fédéral met ainsi en œuvre la motion 18.4099 « Prévoir des ressources pour maintenir et développer les systèmes d'alerte et de transmission de l'alarme en cas de dangers naturels », déposée par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national.

---

## Adresse pour l'envoi de questions

Section Médias de l'OFEV, tél. : +41 58 462 90 00

Service des médias de MétéoSuisse, tél. : +41 58 460 97 00

Mme Sandrine Klötzli, responsable de communication de swisstopo, tél. : +41 58 469 02 88

---

## Liens

[Effets des changements climatiques sur les eaux suisses](#)

## Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Office fédéral de l'environnement OFEV

<https://www.bafu.admin.ch/fr>

swisstopo – Office fédéral de topographie

<http://www.swisstopo.admin.ch>

Secrétariat général DETEC

<https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home.html>

Secrétariat général du DDPS

<https://www.vbs.admin.ch/>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-88854.html>